



# COMPTE-RENDU

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 juin 2023 à 18 h 30

**Étaient présents :** Mesdames Jeanine CARPENTIER, Irène SERVIÈRES, Éliette BESSE, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Marie-Pierre PERRIER, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Michel ESCURE, Marceau BOURDARIAS, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE, José MOREIRA.

**Étaient absents excusés :** Madame Marion PATIENT, Monsieur Pierre CHASSAING.

La séance est ouverte à 18 h 30.

- 1 - Désignation du secrétaire de séance,
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 avril 2023,
- 3 - Mise à jour du tableau des emplois,
- 4 - Projet Foot5 : choix de l'entreprise suite à la commission d'appel d'offres,
- 5 - Projet Foot5 : plan de financement,
- 6 - Projet Foot5 : demande de subventions auprès du Conseil Départemental,
- 7 - Modification du plan de contractualisation 2023/2025 auprès du Conseil Départemental,
- 8 - Changement de chaudière du stade : demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- 9 - Délibération modificative n°1 au budget principal,
- 10 - Adhésion au groupement de commande ENR,
- 11 - Servitude assainissement TULLE' AGGLO,
- 12 - Divers,
- 13 - Questions diverses.

### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Madame Éliette BESSE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### **2 - Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 05 avril 2023**

Le compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

### **3 - Mise à jour du tableau des emplois**

Considérant que quatre agents remplissent les conditions d'avancement de grade pour l'année 2023, le maire propose à l'assemblée :

la création de :

- **1 emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe** à raison de 31,51 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- **1 emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles** à raison de 31,51 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- **1 emploi d'agent de maîtrise principal** à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- **1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe** à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Pour : 12**

### **4 - Projet Foot 5**

Faisant suite à la commission d'appel d'offres, il s'avère que les offres sont au-dessus du marché proposé.

Le bureau d'études propose de relancer une nouvelle consultation pour le lot 1 (plateforme) et de renégocier le lot 2 (électricité).

**Pour : 12**

**Les points 5 et 6 sont reportés à une date ultérieure.**

### **7 - Modification du plan de contractualisation 2023/2025 auprès du Conseil Départemental**

La nécessité de remplacer la chaudière du stade, vétuste et énergivore, implique de modifier le plan de contractualisation afin de pouvoir prétendre à une subvention supplémentaire.

### **8 - Changement de chaudière du stade : demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Selon la proposition établie par la société Hervé Thermique pour la mise en place d'une nouvelle chaudière pour le chauffage et la production d'eau chaude, en lieu et place de l'ancienne installation, le coût de l'opération peut être évalué à **18 553,93 € H.T.**

Montant de la subvention : **18 553,93 € x 25 % = 4 638 €**

Le maire propose le plan de financement suivant :

<b>Subvention conseil départemental (25 %) :</b>	4 638,00 €
<b>Financement de la commune sur fonds propres :</b>	17 626,72 €
<b>Total de la dépense T.T.C. :</b>	<u>22 264,72 €</u>

**Pour : 12**

**9 - Délibération modificative au budget principal (régularisation écritures pour recette de vente de terrain communal)**

Dans le cadre de la vente d'un terrain communal, la recette de 1 054 euros doit être inscrite au budget primitif section investissement et non en section fonctionnement.

**FONCTIONNEMENT**

- Article 023 : virement à la section d'investissement : - 1 054,00 euros
- Article 775 : produits de cession d'immobilisations : - 1 054,00 euros

**INVESTISSEMENT**

- Article 021 : virement à la section de fonctionnement : - 1 054,00 euros
- Article 024 : produits de cession d'immobilisations : + 1 054,00 euros

**Pour : 12**

**10 - Adhésion au groupement de commande ENR**

Le département demande 2 000 euros par site pour étudier la faisabilité de la pose de panneaux photovoltaïques. TULLE'AGGLO finance ces études par le Comité Régional des Énergies Renouvelables (C.R.E.R.).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attendre pour adhérer au groupement de commande et de passer par TULLE'AGGLO.

**11 - Servitude Assainissement TULLE'AGGLO**

Il est nécessaire de créer une servitude de passage de canalisations existantes et nouvelles sur les terrains communaux, au bourg et vers la station d'épuration.

TULLE'AGGLO prendra en charge les frais administratifs liés à la création de cette servitude en lien avec le cabinet MCM CONSULT, désigné pour effectuer ces formalités.

Les travaux sont prévus en septembre 2023.

**Pour : 12**

## 12 - Divers

### Réfection des routes :

La Rue du Bois Monsieur sera refaite entièrement l'année prochaine par TULLE'AGGLO. Une consultation des usagers est envisagée à l'automne pour l'aménagement de la voirie.

La réfection de l'Impasse des Sourdiés est prévue dans 2 ans. En attendant, du tri-couche sera déposé après rebouchage des tranchées.

En septembre, la Direction des Routes va refaire la route départementale n° 1 de la pharmacie jusqu'à la sortie de l'agglomération sur la route de Sainte-Fortunade.

### Aménagement d'un équipement sportif aux abords du city stade :

Afin de diversifier les activités sur le site du city stade, Denis LAJOINIE propose d'installer deux tables de tennis de table avec un revêtement de sol adapté.

Le devis établi par la société KOMPAN s'élève à 13 284 euros T.T.C.

Une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour un financement à 80 % est proposée.

Le maire propose le plan de financement suivant :

<b>Subvention Agence Nationale du Sport (80 %) :</b>	8 856,00 €
<b>Financement de la commune sur fonds propres :</b>	4 428,00 €
<b>Total de la dépense T.T.C. :</b>	<u>13 284,00 €</u>

Pour : 12

## 13 - Questions diverses

### TULLE'AGGLO :

Un rapport de la Cour des Comptes sur le budget de l'AGGLO préconise :

- d'étudier le transfert du conservatoire et du futur musée de l'accordéon, du point de Tulle et de l'armement à TULLE'AGGLO,
- La mise en place d'un système automatisé de l'effectivité du temps de travail.

### École :

L'orage violent qui s'est produit le 22 mai a fait d'importants dégâts des eaux sur les bâtiments de l'école.

Les réparations à hauteur de 10 000 euros sont prises en charge par l'assurance.

Par ailleurs, le sol de la classe de maternelle sera changé.

Madame Carole BERNICAL, directrice, sera remplacée à la rentrée prochaine par Madame Mélanie MULDER.

Malgré un bilan mitigé et faisant suite au sondage envoyé aux familles, le maintien de la garderie du mercredi est décidé à la majorité (9 pour, 2 abstentions, 1 contre).

#### Vente terrains communaux :

Une pancarte grand format de l'agence immobilière IMMO 19 va être posée sur la départementale pour signifier la vente des terrains.

#### Voirie :

Dans le cadre d'un programme d'amélioration de diverses voies communales, une consultation auprès de trois entreprises avec un budget maximum de 30 000 euros a été effectuée.

Trois retours :

- EUROVIA : 28 593 €,
- COLAS : 46 000 €,
- POUZOL : 28 897 €.

La société EUROVIA est retenue.

#### Conseiller numérique :

Emmanuel LEMOINE, conseiller numérique, travaille sur un projet de brochures des chemins de randonnée qui seront laissées à la disposition du public.

#### Bibliothèque :

La fréquentation de ce lieu est quasi inexistante, bien qu'il soit ouvert trois après-midi par semaine. Un bilan sera effectué en fin d'année et la pertinence du maintien de la bibliothèque sera discutée. Un projet de mise en place d'une boîte à livres est en cours. C'est une micro-bibliothèque où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement.

#### Succession MARIEL :

La SAFER, mandataire de la succession, souhaite vendre la maison. L'organisme Corrèze Habitat était intéressé mais s'est désisté. Il n'y a pas d'autre candidat. La commune a mis en demeure le service des domaines de nettoyer les terrains.

#### Propriété POUGET :

La déconstruction avec désamiantage est estimée à 50 000 euros. Actuellement, aucune subvention n'est possible sur ce type de travaux.

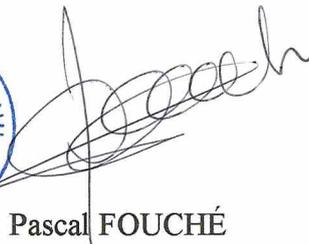
Dépenses de fonctionnement :

Un point est fait sur les dépenses de l'électricité, carburant et alimentation par rapport à l'année 2022.

Les postes carburant et alimentation sont en augmentation tandis que celui de l'électricité se maintient.

La séance est levée à 20 h 50.

Le maire,



Pascal FOUCHÉ



La secrétaire de séance,



Éliette BESSE